

FORMULAIRE D'INSCRIPTION¹ - JURY CENTRAL

**EXAMEN DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES
LES ACTIVITES DE L'ELECTROTECHNIQUE (20209)**

Nom :

Prénom : Sexe : masculin féminin

Numéro de registre national² : _ _ _ _ _ - _ _ _ _ - _ _ _

Rue : Numéro:

Code postal : Localité :

Téléphone : Fax :

e-mail:

Votre inscription ne sera définitive qu'après avoir versé le droit d'inscription³ de 35,00 euros sur le compte numéro IBAN BE43 0912 1502 6801 (Code Bic: GKCC BE BB). N'oubliez pas de mentionner les données suivantes en communication: votre nom et prénom, accompagné du code en 5 chiffres (ex : 20090 pour les connaissances en gestion de base). Joignez une copie de la preuve de paiement à ce formulaire d'inscription, de même qu'une copie recto/verso de votre carte d'identité.

Sur le site www.wallonie.be, vous trouverez un syllabus concernant les connaissances administratives dans le secteur de la construction, qui est destiné à vous aider à préparer cette partie de l'examen.

Je ne passe que la partie connaissances administratives car j'ai déjà réussi la partie compétences professionnelles.

Je ne passe que la partie compétences professionnelles car j'ai déjà réussi la partie connaissances administratives.

Réinscription Oui Non

Vos questions et remarques :

Date : Signature :

¹ Envoyez ce formulaire par courrier au Service Public de Wallonie – Direction générale opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la recherche – Département du développement économique – Place de la Wallonie, 1 – Bât I – 5100 Jambes

² Le numéro de registre national est composé de 11 chiffres et se trouve à l'arrière de votre carte d'identité. Si vous n'avez pas de numéro de registre national, joignez une copie de votre passeport (recto verso).

³ Le droit d'inscription n'est en aucun cas remboursable (sauf en cas de force majeure, comme par exemple maladie avec certificat médical). Si vous ne pouvez pas participer à l'examen pour lequel vous êtes invités, il est possible de participer à une nouvelle session après réinscription et nouveau paiement du droit d'inscription.

LES CONNAISSANCES ADMINISTRATIVES :

- a) l'enregistrement et l'agrément comme entrepreneur;
- b) les droits et obligations du sous-traitant;
- c) les principales réglementations en matière d'attribution et d'exécution des marchés publics;
- d) la responsabilité décennale;
- e) les assurances nécessaires;
- f) le contrat d'entreprise ainsi que les droits et obligations de l'entrepreneur et du maître d'ouvrage;
- g) la manière selon laquelle une demande de permis de bâtir doit être introduite, la composition du dossier et les procédures à suivre;
- h) les plans d'exécution et cahiers de charges;
- i) la procédure de suivi et de contrôle des travaux, et leur réception;
- j) les réglementations en matière de sécurité, y compris le Règlement général pour la Protection du Travail, le Code sur le Bien-être au Travail, la coordination de la sécurité et les travaux en hauteur;
- k) les principes de politique de qualité et de certification;
- l) la prise en compte des frais généraux de la construction et du risque lié au chantier;
- m) le calcul de vérification;
- n) les techniques de planification;
- o) la théorie générale de lecture de plans;
- p) la réglementation environnementale relative au sol et aux déchets;
- q) les connaissances de base de la réglementation relative aux permis d'environnement;
- r) la déclaration des travaux.

LES COMPETENCES SECTORIELLES:

1° connaissances administratives spécifiques : le règlement général sur les installations électriques, la rédaction et la lecture de plans et de schémas pour les activités mentionnées, la sécurité dans le maniement de l'électricité, les notions de consommation rationnelle de l'énergie et des systèmes de garantie de la qualité, la réglementation en rapport avec les installations de sécurité;

2° connaissances des matériaux, l'usage et le traitement des systèmes de câblage, des automates, des régulateurs de tension, des modules de commande, des commandes à distance programmables, des systèmes d'éclairage, des moteurs électriques et des groupes électrogènes;

3° connaissances approfondies en matière d'électricité : courant continu, courant alternatif, loi d'Ohm, tensions, ampérage, puissance, cosinus, courant monophasé, biphasé et triphasé avec ou sans neutre, magnétisme et électromagnétisme, moteurs à courant continu ou alternatif, protection différentielle, automates et interrupteurs;

4° connaissances de base du dimensionnement des installations électriques et des installations de chauffage électrique, de la conception de systèmes d'éclairage, de la gestion de l'énergie, de la compatibilité électromagnétique, des phénomènes harmoniques, d'induction, et de surtension, de programmation et des composantes, des installations à haute tension et des spécifications techniques (STS) pour les activités électrotechniques;

5° connaissances des techniques suivantes : la pose de canalisations électriques, les percées et les fixations, les connexions électriques, le réglage des appareils électriques, l'exécution de mesures du courant et leur interprétation, et la constatation et la réparation de pannes;

6° connaissances générales des notes d'information techniques de Technolec et des standards de qualité pour les activités électrotechniques.